

Alimentation en eau potable et assainissement

Pour qui ?

- EPCI en charge des services publics d'eau et d'assainissement
- bureaux d'études
- services de l'Etat

Quelles prestations ?

Nous vous proposons d'animer...

- le suivi des stations d'épuration: validation technique de l'autosurveillance des stations d'épuration et l'élaboration de bilans départementaux sur le fonctionnement des stations d'épuration
- la Mission Déchets et Matières Organiques: coordination et contrôle technique de l'élimination des boues d'épuration; élaboration de bilans départementaux

Combien ?

Le service proposé est gratuit.

Pour quoi ?

- Permettre aux EPCI de se comparer aux situations moyennes dans le Bas-Rhin
- Permettre de satisfaire à certaines de leurs obligations réglementaires

Comment ?

Certaines prestations sont fournies dans le cadre d'un programme arrêté avec l'Agence de l'Eau (validation des épandages de boues d'épuration, validation de l'autosurveillance des stations d'épuration).

Les informations sur l'observatoire de l'eau sont disponibles sur le site du CD67.

Pour quand ?

Ces actions s'insèrent dans un programme de suivi validé avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, cofinanceur de ces actions.

Informations pratiques

[L'Observatoire de l'eau sur le site du Bas-Rhin](#)